

Communauté de Communes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims

Conseil communautaire

Mercredi 21 janvier 2015 Les Petites Loges

COMPTE RENDU

Présents : A.TETENOIRE. M.HUBERT. F.CHARPENTIER. D.PARADIS. C.DOREAU. A.COQUET. N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL. M.LEQUEUX. A.GAUTHIER. R.AYALA. G.ROTHIER. A.TOULLEC. P.MANCEAUX. V.CHAUMET. D.BOUDVILLE. A.BEAUFORT. S.HIET. D.SACY. C.CHER. T.GIBELIN. G.FLAMAND. M.A.GARRICK. G.DESSEY. W.DUBOS. J.P.COQUELET. R.FERNANDEZ.

Excusés : S.HERBERT. D.LECQ. J.M.DELCROIX. F.HATTE. J.GRAGE. F.LESEUR. J.E.PEUDEPIECE.

Représenté : D.LECQ pouvoir à V.CHAUMET

1. Aménagement numérique

Le SIEM a accepté d'être le maître d'ouvrage de l'aménagement numérique pour la Marne afin d'obtenir un très haut débit.

Le programme marnais au niveau national a été présenté. Le SIEM doit solliciter l'accompagnement financier du Plan National France Très Haut Débit.

Les communautés de Communes doivent confirmer leur adhésion à la démarche et choisir le projet qu'elle souhaite voir concrétiser sur leur périmètre.

Monsieur Wily DUBOS présente une synthèse de ce dossier travaillé avec Damien WOLFS :

L'Aménagement Numérique dans notre Com-Com

Aujourd'hui pour la plupart d'entre nous, quand nous voulons internet, nous branchons votre livebox sur une prise téléphonique et nous sommes branchés.

Comment recevons nous internet ?

En effet dans notre communauté de communes, la fibre optique arrive d'un DATA center dans 7 NRA, chacun de ces points ou nœuds est matérialisé par une centrale téléphonique. De ces 7 RNA partent des fils de cuivre, jusque chez nous. Ces fils de cuivre conduisent les infos que nous envoient les hébergeurs pour internet (tels Firefox, Safari.)

Si vous habitez près des RNA on pourrait dire que tout va plutôt bien pour vous. A l'heure actuelle, il y a donc 7 villages que l'on peut appeler « privilégié ». En effet ils reçoivent un débit d'environ 15 Mbit/s en téléchargement (le maximum de ce qui est possible dans notre situation et 1 Mbit/s en émission. Ce sont Sept-Saulx, Beaumont-sur-Vesle, Verzy, Verzenay, Ludes, Rilly-la-Montagne, Montchenot.

Citons pour information les RNA de Sillery, Prunay, Bouzy, proches de notre Com Com.

Mais pour les autres villages, la qualité baisse en fonction de la distance de leur raccordement. Entre 4 et 8 Mbit/s en téléchargement et inférieur à 1 Mbit/s en émission.

- Villers-Allerand → raccordé sur Montchenot
- Chigny-les-Roses → raccordé sur Rilly-la-Montagne
- Maily-Champagne → raccordé sur Verzenay
- Val-de-Vesle → une partie raccordée sur Beaumont-sur-Vesle et l'autre sur Prunay

Et pour les autres communes, en fonction des heures, le débit varie de 0 à 4 Mbit/s en téléchargement et en émission on n'en parle pas !

- *Ville-en-Selve → raccordé sur Ludes*
- *Villers-Marmery → raccordé sur Verzy*
- *Les Petites-Loges → raccordé sur Beaumont-sur-Vesle*
- *Trépail → raccordé sur Bouzy*
- *Montbré → raccordé sur Reims*
- *Billy-le-Grand → raccordé sur Vaudemange dont le NRA n'est pas opticalisé*

Ce système existant a beaucoup de failles et ne fait pas que des heureux. De plus, les axes ou fils de cuivre, au fur et à mesure du temps, se dégradent dans le sol. On comprend bien qu'avec des fils dégradés le transport d'informations pour internet est mauvais. On peut concevoir que certains d'entre nous habitant près des nœuds d'émission malgré tout reçoivent mal internet. Les opérateurs aujourd'hui ne réparent pas, ne remplacent plus les fils de cuivre, par des fils neufs.

Quand un particulier ne reçoit rien, sa seule solution est de faire installer une parabole sur son toit pour avoir internet, ou d'utiliser les ondes radio.

Le Conseil Général a confié au SIEM le réaménagement numérique du département de la Marne. Le SIEM a décidé de traiter directement avec les communautés de communes et pas avec chaque commune.

Aujourd'hui le SIEM nous propose de substituer au cuivre, des fibres optiques pour tous les villages de notre communauté de communes afin que tous reçoivent le très haut débit soit 100 mégas bits/s, quelque soit la position géographique. C'est une option qui demande de nous engager.

Mais quels sont les intérêts de la fibre optique ?

C'est un pari positif sur le proche avenir. Avec une fibre optique on augmente significativement le débit, ce qui nous donnera une meilleure navigation sur internet mais pas seulement. Nous ne sommes qu'au début de la dématérialisation. L'augmentation du débit est primordiale pour de nombreuses opérations, pour une entreprise bien évidemment mais pour le particulier aussi. Un meilleur débit permet :

- *beaucoup plus de transferts de données d'une entreprise à une autre (fini le FAX).*
- *de sécuriser les démarches administratives qui se font de plus en plus sur internet (contrat de travail, DRM, etc.).*
- *le transfert de fichiers de sauvegarde sur internet.*
- *une meilleure utilisation des appareils connectés (ordinateur, téléphone, tablette, téléviseur, appareil photos etc.) qui se sont multipliés en peu de temps. Que sera-ce dans quelques années ?*
- *mieux télécharger les pages internet de plus en plus lourdes, idem pour les sites administratifs.*

On en oublie certainement, avec les vidéo-conférences, le travail à domicile, les liaisons qui existent déjà entre l'école et les postes d'ordinateur des élèves chez eux et qui devraient se multiplier.

Voici deux scénarii envisageables. A nous de choisir.

Scénario n°1 :

Apporter la fibre optique à l'ensemble des foyers de la Communauté de Communes, y compris pour les prises isolées. C'est-à-dire 6500 prises à 100 Mbit/s. Pour un coût de 7 M€ HT subventionné à 40 % soit environ 4,2 M€ à emprunter. Les travaux débuteraient fin 2016 et le début du financement serait en 2017

Cette formule a l'avantage du Très Haut Débit (THD) pour tout le monde et la possibilité de recevoir la TV HD par la fibre ce qui pourrait enlever antennes et paraboles dans certains villages. Mais le coût est élevé.

Le SIEM amenera la fibre aux portes des usagers. Des travaux de génie civil, de câblage seront à prévoir, ce qui entrainera obligatoirement quelques gênes ou nuisance dans nos villages. Charge aux abonnés de se raccorder par l'intermédiaire de leur fournisseur d'accès (Orange, Free, Bouygues, Numéricable, etc..). Le coût du raccordement est aujourd'hui estimé entre 200 et 400 euros. On peut imaginer qu'il soit pris en charge par le fournisseur d'accès, sous forme d'offre commerciale (des offres sont faites actuellement sur Reims). Le coût de l'abonnement est identique à un abonnement classique.

Scénario n°2 : Il répond aux seules demandes des zones les plus défavorisées.

Nous améliorerons le débit dans les communes lésées. Nous reportons à plus tard pour toute la Communauté de Communes l'installation du très haut débit THD. Le coût de 1,3 M€ est bien entendu moindre. Mais le service rendu n'est pas le même. Nous apportons la fibre dans les villages de Vaudemange, Mailly-Champagne, les Petites-Loges, Trépail et Villers-Marmery, pour un débit maxi 15 Mbit/s

Les 2 communes de Montbré et Ville-en-Selve n'auraient comme solution que l'accès par satellite ou par ondes radio.

Les inconvénients d'un tel choix sont grands, nous colmatons les brèches du système actuel sans nous projeter dans l'avenir. C'est une solution transitoire qui nécessitera des investissements ultérieurs.

Conclusion :

A-t-on réellement besoin de la fibre optique ?

La réponse est oui. Nous avons accumulé du retard par rapport à bien des départements français et par rapport aux autres pays européens. Nous ne sommes pas les meilleurs sur le déploiement de la fibre. Puisque l'opportunité nous en est donnée faisons ce pari sur l'aménagement de notre territoire.

Un jour peut-être la fibre optique sera remplacée par autre chose. Mais nous n'en sommes pas là. Cet aménagement nous installe pour quelques décennies en bonne position pour offrir aux entreprises et aux particuliers un vrai service inscrit dans notre temps.

Damien Wolfs

Wily Dubos

Monsieur Gilles DESSOYE fait remarquer qu'il serait intéressant de voir mis en place un fond de péréquation dans ce domaine, compte tenu des disparités ville – campagne (à Reims par exemple l'opérateur se charge de l'installation du réseau).

Après débat et échanges, le conseil communautaire est favorable pour équiper l'ensemble du territoire en très haut débit. Il s'agira de déléguer ce programme au SIEM par délibération.

Dans un premier temps, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de modifier ses statuts pour prendre la compétence aménagement numérique.

La délibération sera notifiée aux communes pour avis des conseils municipaux.

- Délibération n°01/2015

2. Centre Local d'information et de Coordination Gérontologique C.L.I.C

Structure de proximité pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage, pour les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.

Missions déclinées en fonction du niveau de label

Niveau 1 : informer, orienter, faciliter les démarches, fédérer les acteurs locaux

Niveau 2 : évaluer les besoins, élaborer un plan d'accompagnement, ou un plan d'intervention

Niveau 3 : accompagner, assurer le suivi du plan d'aide, en lien avec les intervenants extérieurs, coordonner

Dans la marne 10 C.L.I.C couvrent plus de 98% de la population, tous de niveau 3, plus de 4200 personnes aidées chaque année.

Sur le périmètre de la CCVCMR :

- 2457 personnes de + de 60 ans
- Dont 914 personnes de + de 75 ans

Monsieur le Président rappelle les missions et l'intérêt des C.L.I.C.

L'ensemble des communes devront être rattachées à un C.L.I.C.

La décision de rattachement et de financement appartient aux communes ou leur CCAS.

Le rattachement au C.L.I.C DU Nord Rémois (Fresnes les Reims) participe à une logique de territoire. Il sous-entend une participation communale annuelle de 1€/hab (avec engagement de ce C.L.I.C de se doter d'un demi-poste supplémentaire).

3. Politique intercommunale de l'urbanisme : instruction des autorisations d'urbanisme

1er juillet 2015 : fin d'instruction par les services de l'Etat pour les communes de plus de 10000 habitants et celles membres d'un EPCI de plus de 10000 habitants.

ATTENTION

Instruction ne signifie pas signature et délivrance des actes. Si l'instruction est intercommunale sauf si les élus en décident autrement.

Le comité syndical du Parc Naturel de la Montagne de Reims propose d'étudier la mise en place d'un service mutualisé d'instruction au sein de la maison du Parc. Il s'agirait de la mise en place d'un service public sans transfert de compétence, par convention, avec budget annexe.

Le conseil communautaire mandate le Président pour prendre contact avec le Parc Naturel mais aussi Reims Métropole et la CC de Beine Bourgogne pour connaître leurs conditions de prestations de service.

4. Questions diverses

4.1. Consultation dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau Villers Allerand

Suite à un contrôle de la station de Villers Allerand par les services de la police de l'eau, il est apparu que celle-ci n'est plus autorisée depuis décembre 2012.

Une consultation a été lancée le 29 octobre 2014 pour établir un nouveau dossier de déclaration dit « dossier loi sur l'Eau ».

Huit cabinets ont répondu à la consultation et après analyse, la commission d'appel d'offres propose de retenir le cabinet BEREST de Chalons en Champagne pour un montant de 3.985 €/HT (avec option si nécessaire campagne de mesures pour un montant de 1.438 €/HT). Une demande d'aide financière est en cours d'instruction à l'Agence de l'Eau.

Le conseil valide à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres.

- Délibération n°08/2015

4.2 Point financier

Voir tableaux récapitulatifs ci-après

Monsieur le Président présente les résultats provisoires des CA 2014.

Monsieur Serge Hiet présente les résultats de fréquentation du camping et du Phare pour 2014 :

Camping

Taux occupation 63%

+ de 14.000 nuitées (sur 122.000 dans la Marne)

Moyenne du nombre de personnes par emplacement 3,7

78,5% d'étrangers (contre 57% dans les autres campings de la région)

Phare

18.923 visiteurs (18.647 en 2013)

Recettes entrées 101.441 €

Recettes boutique 95.010 e (+24,15 %)

Entrées Taxe de séjour 2014

6.393,20 € (dont 2.809 € au camping)

Des relances sont en cours

Comptes administratifs 2014 PROVISOIRES

BUDGET GENERAL M14	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	4.137.702	1.248.146
Recettes	4.721.973	2.003.860
Résultat exercice	+ 584.271	+755.714
Solde restes à réaliser		-80.744

BUDGET ASSAINISSEMENT AFFERMAGE M49	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	189.155	89.741
Recettes	212.859	169.862
Résultat exercice	+23.704	+80.121
Solde restes à réaliser		-32.020

BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE M49	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	677.984	161.642
Recettes	618.981	380.632
Résultat exercice	-59.002	+218.990
Solde restes à réaliser		-30.000

BUDGET ASSAINISSEMENT SPANC M49	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	1.553	
Recettes	3.515	
Résultat exercice	1.961	
Solde restes à réaliser		

BUDGET PHARE M14	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	274.970	5.486
Recettes	285.551	864
Résultat exercice	11.281	-4.622
Solde restes à réaliser		

BUDGET CAMPING	Section de fonctionnement	Section investissement
Dépenses	78.376	12.619
Recettes	97.172	30.835
Résultat exercice	18.796	18.216
Solde restes à réaliser		

4.3 Ouverture poste saisonnier au Phare de Verzenay

Le conseil communautaire décide d'ouvrir pour le commencement de la saison au Phare un poste saisonnier contractuel 17h30 à compter du 1^{er} février.

Monsieur le Président informe le conseil que ce poste sera occupé jusqu'en mars par un agent saisonnier habituel qui nous a informé qu'elle quitterait le Phare en mars pour prétendre à un poste à temps plein chez un producteur de Champagne. Le projet est alors d'ouvrir un poste en contrat d'avenir pour 35 heures par semaine. Le poste servirait au Phare et au camping.

- Délibération n°02/2015

4.4 Aménagement siège CCVCMR

Le siège de la CCVCMR va pouvoir s'installer dans une partie des locaux de l'école maternelle de Rilly la Montagne dès qu'ils seront vacants (déménagement des classes au nouveau pôle scolaire prévu aux vacances de février).

Le conseil valide les travaux d'adaptation à réaliser :

Devis de peinture	8.046 €/TTC entreprise Cyralex
Devis électricité	9.204 €/TTC entreprise Blanchard

- Délibération n°03/2015

4.5 Projet écoles numériques

La commission éducation a travaillé sur un projet pluriannuel de dotation des écoles en matériel numérique. Pour l'année 2015, le projet est estimé à 56.216 €/HT (pour les écoles de Mailly Champagne, Trépail, Vaudemange, Verzy, Verzenay, Villers Alleraud et Villers Marmery)

Le conseil valide ce projet et sollicite le financement au titre de la DETR 2015.

- Délibération n°04/2015

4.6 Système de pointage des présents garderie et cantine

Monsieur le Président présente Gaëlle Mazocky qui a intégré l'équipe administrative et comptable pour gérer les inscriptions et facturations cantine et garderie.

Celle-ci explique qu'un système de douchettes avec code barre a été mis en test dans les communes de Verzenay et de Rilly la Montagne. L'ensemble des sites seront équipés pour faciliter le pointage des présents dans les services périscolaires.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité la commande de matériel pour un montant de 3.363 €/TTC.

- Délibération n°05/2015

4.7 Option nomenclature comptable par nature budget principal et budget Phare M14

Le conseil précise par délibération son choix pour la nomenclature par nature pour les budgets M14.

- Délibération n°06/2015

4.8 Convention mise à disposition avec la commune de Verzy terrain pour construction crèche intercommunale

Le conseil autorise le Président à signer une convention de mise à disposition avec la commune de Verzy.

- Délibération n°07/2015

4.9 Remplacement chaudière école de Verzy

Le conseil valide les travaux de remplacement de chaudière à faire à l'école de Verzy pour un montant de 5.010 €/HT.

4.9. Info réunion publique procédure révision SCoT de la Région rémoise : Jeudi 19 février 2015 à Rilly la Montagne

Attention dernière minute : la réunion publique annoncée le 19 février est reportée

Dans le cadre de la procédure de révision du SCoT de la région rémoise, la mise en place de **concertation avec la population** est une obligation légale.

La concertation constitue un enjeu de démocratie locale, au service de la qualité du projet. Ainsi, la concertation tout au long de la procédure permet à la population de débattre et de s'exprimer sur le projet de SCOT.

C'est la raison pour laquelle, le COPIL du SCoT interpelle les membres du S.I.E.P.R.U.R. (les communautés) pour

- accueillir des panneaux d'exposition,
- être un relais dans vos gazettes locales respectives
- et accueillir des réunions publiques afin de présenter le projet de SCoT à la population.

Le S.I.E.P.R.U.R. vous fournira

- Les panneaux d'exposition et le registre d'observation, à charge pour les communautés d'accueillir pendant un mois l'exposition dans une salle accessible au public et d'en informer ses concitoyens
- Des éléments qui pourraient être repris dans vos gazettes locales ou site internet pour informer vos concitoyens

Il est également proposé d'organiser un vernissage de l'exposition ce qui permettra de lancer la réunion publique.

Pour ce faire, nous vous proposons l'organisation suivante :

- De 18h30 à 19h30 : une réunion avec les élus de la communauté pour échanger sur les travaux du SCoT et relater l'avancement du dossier
- De 19h30 à 20h30 : vernissage de l'exposition et lancement de la réunion publique

Par ailleurs, et dans le cadre de la procédure de révision du SCoT, le SIEPRUR demande aux intercommunalités le chiffrage des objectifs, notamment en matière de consommation d'espaces, de densification, de production et de réhabilitation du logement et d'activités. Ces éléments sont nécessaires pour compléter le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT.

Après échanges, il est convenu d'envoyer le questionnaire dans les communes qui devront le renseigner pour le 29 janvier.

INFO DERNIERE MINUTE DU SIEPRUR 24 JANVIER 2015 : Suite au comité syndical du SIEPRUR du 24 janvier 2015, les élus ont décidé de reporter les expositions avec réunions publiques après les 29 mars

2015, compte tenu du droit de réserve à respecter dans le cadre des élections départementales dans la mesure où plusieurs membres du sieprur sont candidats.

L'Agence d'urbanisme prendra prochainement contact pour définir de nouvelles disponibilités courant du mois d'avril